



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **28 DEC. 2023**
Publié le : **28 DEC. 2023**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2023.112

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 décembre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A SONIA LAJIMI, PIERRE BARROS A JACQUELINE HAESINGER, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DES PERMANENCES DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES-FRANCE VICTIMES 95 AU CENTRE SOCIAL AGORA POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 22 janvier 2002, relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles – CIDFF ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre par le CIDFF de permanences d'accès aux droits et d'aide aux victimes en date du 22 février 2016 ;

Considérant que le CIDFF fait partie du réseau « France victimes 95 » qui intervient à l'échelle du département pour structurer l'ensemble des acteurs de l'aide et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et conjugales ;

Considérant le choix de la ville de Fosses dans les domaines de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes et son besoin de disposer sur son territoire de permanences de professionnels qualifiés dans les domaines de l'information juridique et du soutien psychologique spécialisé en victimologie pour accompagner les publiques visées par ces actions ;

Considérant que dans ce cadre, le coût de ces permanences s'élève à 10 395 € pour l'année 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission population du jeudi 14 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association CIDFF la subvention de 10 395 € ;
- **DECIDE** d'autoriser la Maire à signer tous les documents s'y référant.
- **DIT** que les dépenses sont affectées au compte nature 6574 à la fonction 524.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE